

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **COVID-19 :**

Par son inscription, le coureur accepte de respecter scrupuleusement les mesures sanitaires décrites dans le plan de protection de la Course des Pavés. Ce dernier est disponible sur le site internet de la manifestation www.course-des-paves.ch .

- **DIFFUSION DES DONNÉES :**

Photos et vidéos :

Par son inscription, le coureur autorise l'organisateur à utiliser toute photo ou image pour la promotion, la communication de la course.

Coordonnées :

Le participant accepte la diffusion de son nom, prénom, catégorie et club dans la liste des résultats accessible à tous sur le site www.course-des-paves.ch

Mails :

L'organisation course des Pavés, est autorisée à utiliser les adresses e-mail des participants à des fins de promotion.

- **PARTICIPATION/RESPONSABILITE :**

Les concurrents participent à La Course des Pavés (toutes catégories confondues) et aux entraînements précédents cette dernière sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout coureur se présentant aux différentes courses doit être en excellente santé et convenablement entraîné. Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile. Il participe à La Course à ses risques et périls. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol que ce soit. Les responsables sanitaires se réservent le droit de faire venir un moyen de transport adéquat pour transporter le blessé dans un centre hospitalier adapté.

- **CHRONOMÉTRAGE :**

Le temps de notre chronométreur officiel « MSO » fait foi. L'organisation se réserve le droit de trancher en cas de litiges et ne rentre pas en matière quant aux éventuelles requêtes.

Les puces : Le chronométrage s'effectue au moyen de puces électroniques. Elles servent également au comptage du nombre de tours sur le parcours du Contre la Montre.

- **INSCRIPTIONS :**

Toute inscription est personnelle et définitive.
Le montant de la course doit être payé avant le départ de la compétition.

L'inscription est possible sur place (Salle des Épancheurs : Cinéma en face de la Gare de la Neuveville), au plus tard une heure avant le départ de la course.

En cas d'annulation de La Course, aucune finance d'inscription n'est remboursée.

Le montant encaissé contribue à rembourser les frais d'organisation engagés. Les éventuels bénéfices sont reversés à une association régionale d'intérêt public.

- **ANNULATION COVID-19 :**

En cas d'annulation en raison de la situation sanitaire liée au coronavirus, trois choix seraient proposés aux personnes déjà inscrites :

- Report de l'inscription pour la prochaine édition
- Remboursement de 80% de la finance d'inscription
- Don de la finance de l'inscription à la Course des Pavés

- **COURSES :**

Trail de 7 lieues :

- Le parcours se déroule par tous les temps (sauf cas de force majeure). Il s'effectue sur 24 km et 800 mètres de dénivelé. Il traverse les communes de la Neuveville, Ligerz, Plateau de Diesse et Nods.
- Temps limite : La course est neutralisée à 13h30 à la hauteur du dernier ravitaillement. En cas de besoin, le coureur est rapatrié par l'organisation.
- Le premier coureur qui franchit la ligne d'arrivée, indépendamment du bloc de départ, est le vainqueur.
- En cas d'annulation du Trail, les inscriptions sont reportées sur le Contre-la-Montre. Le montant de la différence de prix entre les 2 courses n'est pas remboursé.

Contre-la-Montre :

- Les puces électroniques permettent de compter le nombre de tours, mais seul le coureur est responsable de savoir où il en est. Il peut visualiser son nombre de tours sur un écran à la hauteur de la Place de la Liberté.
- Le coureur se présente sur la ligne de départ à la tranche horaire à laquelle il s'est inscrit. Cette information se trouve inscrite sur son dossard.

Nordic-Walking :

- Le parcours peut être effectué avec ou sans bâton, mais en aucun cas au pas-de-course.
- Les concurrents sont classés dans la liste de résultats par ordre alphabétique. Ils sont chronométrés mais il n'y a pas de classement au temps. Ils sont par contre invités à déposer leur dossard dans l'urne sous la tente pour participer au tirage au sort.

Jeunesse :

- Dans les petites catégories (parents-enfants), la personne accompagnant l'enfant ne doit en aucun cas le porter, le tirer de manière à améliorer son résultat.

- **ABANDON :**

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à un membre de l'organisation, à un ravitaillement, à un contrôleur ou à l'arrivée et suivre les instructions qui lui seront données.

● **ESPRIT DE LA COURSE :**

Les organisateurs souhaitent que chaque coureur s'engage à :

- Ne jeter aucun déchet sur le parcours
- Suivre rigoureusement le parcours balisé (tout raccourci sera sanctionné)
- Respecter les consignes des bénévoles

La Neuveville, janvier 2021